

## BERTE DRAÏ

Ce qui va suivre est une autobiographie fictive, écrite par un groupe d'élèves du collège "Les Blés d'Or" à Bailly-Romainvilliers. Nous faisons cela afin de redonner vie à Berthe Draï, une juive déportée avec sa famille par le convoi 77. Nous nous sommes appuyés sur des documents donnés par l'association Convoi 77 mais également sur des recherches faites sur les sites du Mémorial de la Shoah, de Yad Vashem entre autres et les lectures de témoignages de déportés. (Voir également les biographies de Marcel, Perlette et Charles Draï)



Chers lecteurs, je vais vous présenter ma vie.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je vais être totalement sincère avec vous. Je m'appelle Berthe Mourjan, je suis née le 3 février 1901 dans une ville au nord de l'Algérie qui se nomme Alger. Je suis de religion juive car mes deux parents le sont. Je suis née dans la maison de mes parents où je vis avec ma famille.

Ma mère se nomme Lisa Chiche, elle est née le 15 octobre 1873 à Médéa en Algérie. Celle-ci a habité jusqu'à ses 23 ans, chez mes grands-parents maternels, Jacob Chiche qui était cordonnier et Zohra Beaufreuge, femme au foyer. Chaloum Mourjan, mon père, est né le 28 octobre 1873 à Collo en Algérie aussi. Il a également habité jusqu'à ses 23 ans chez sa mère, Ester Oualid. Celle-ci était veuve, je n'ai donc pas eu la chance de connaître mon grand-père paternel, Joseph Mourjan.

Mes parents se sont mariés le 16 février 1896. Peu de temps après, ils ont emménagé ensemble rue Rauclon à Alger. Je suis la cadette de la famille en effet, j'ai une grande sœur, Jeanne, née le 25 mars 1899 et un petit frère, Joseph, né le 17 avril 1902.

Ma mère, sans profession lors de ma naissance, est devenue couturière quand Joseph est né, pour avoir plus de moyens. Quant à mon père, il est brocanteur.



**Carte postale de la place du gouvernement à Alger vers 1940.**



ACTE DE MARIAGE

L'an mil huit cent quatre-vingt seize le vingt sept  
septembre à trois heures 10 du soir  
ACTE DE MARIAGE de Monsieur Chalom Mourjan



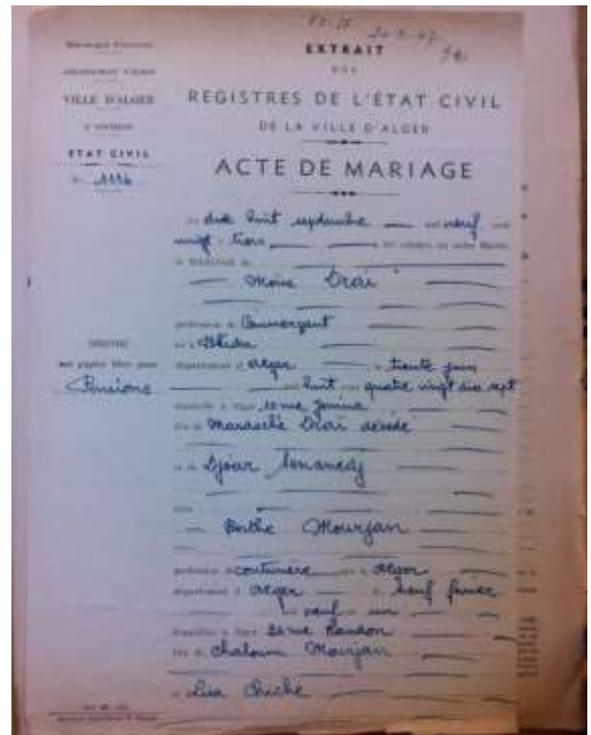
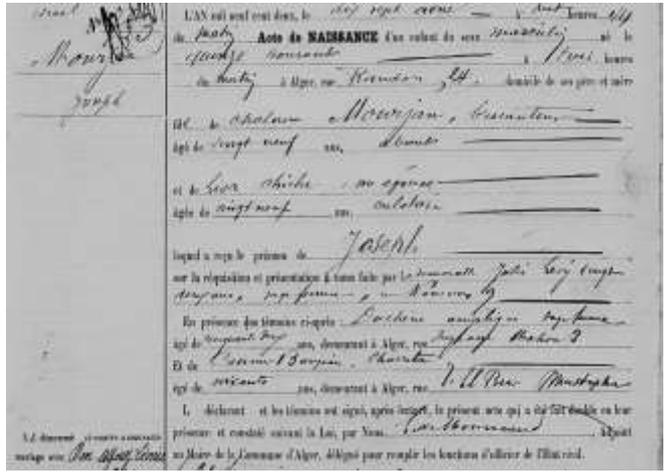
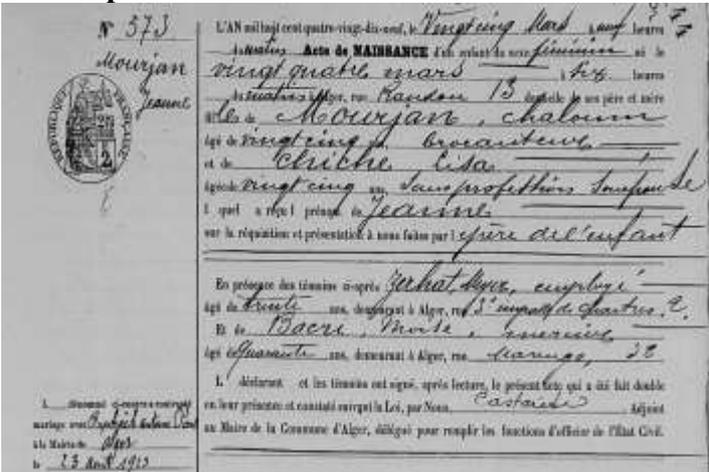
profession de brocanteur au à Collo  
département de Constantine le vingt huit  
octobre mil huit cent soixante treize  
demeurant à Alger, impasse de Chartres avec sa mère  
cède à Joseph Mourjan de  
Philippeville département  
de Constantine le dix novembre  
mil huit cent soixante quatorze  
et de Ester Ouattid sans pro-  
fession ici présente et consentant  
Le futur atteste avec  
sa mère et les témoins que  
l'acte de décès qu'il produit  
concerne bien son père qui n'y  
est pas dénommé comme dans  
son acte de naissance

N° 92

Mariage du sieur

Voici l'acte de mariage  
des parents de Berthe.  
On peut voir dessus  
leurs professions,  
adresse, date et lieu de  
naissance.

On peut voir ci-dessous l'acte de naissance de Jeanne, la grande sœur de Berthe, et de son petit frère Joseph.



Sur l'acte de mariage de Berthe, on voit que  
Moïse est commerçant et elle couturière.

J'ai rencontré Moïse Draï et nous nous sommes mariés en 1923 à Alger. Nous avons fait le choix de venir nous installer en France, à Paris dans l'espoir d'une vie meilleure. Nos enfants sont tous nés à Paris : Perlette en 1925, Marcel en 1926, Charles en 1930, Roger en 1933 et Richard en 1938. Moïse a acheté un bar au 15 rue François Miron et nous habitons juste au-dessus. Je suis femme au foyer.

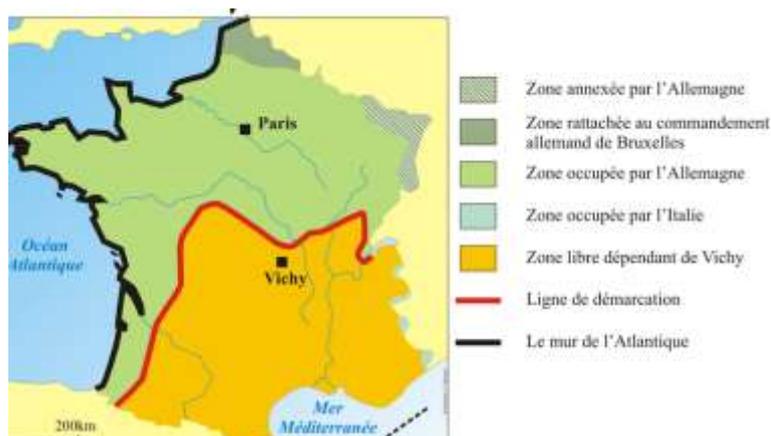
En septembre 1939, lorsque la seconde guerre mondiale débute, ma famille et moi ne sommes pas trop touchés mais au printemps 1940 avec la défaite française, les choses se sont brutalement accélérées pour nous défavorablement. Nous vivons à Paris dans la partie de la France qui est occupée par l'armée allemande et cette cohabitation devient vite pesante.

Dès octobre 1940, le nouveau gouvernement de Vichy, dirigé par le maréchal Pétain, publie un statut des Juifs : déjà des mesures sont prises contre nous et nous ne sommes plus considérés comme de simples Français. Une loi nous limite l'accès à certaines professions, la liste est très longue, et pour nous, la conséquence immédiate est que nous ne pouvons plus être propriétaires de notre bar. C'est ce qu'ils appellent l'Aryanisation des biens : seuls les Français non juifs peuvent tenir des commerces.

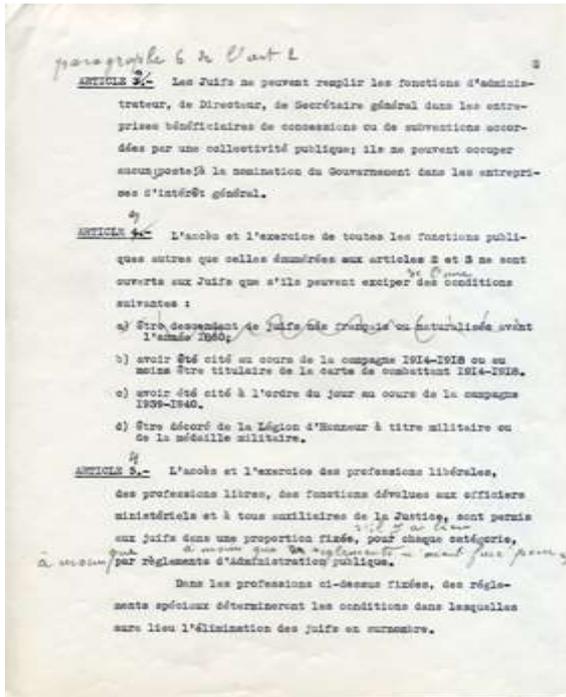
Il se dit plein de choses au sujet des Juifs dans la presse et dans la rue, nous ne nous sentons plus en sécurité comme avant.

**En juin 1940, la France est vaincue par l'Allemagne. Le Maréchal Pétain est appelé au pouvoir ; il signe alors un armistice le 22 juin 1940. La France, amputée de l'Alsace-Moselle, est occupée au nord par les Allemands. Elle est dirigée par le Maréchal Pétain et son gouvernement depuis la zone dite « Libre ».**

#### Carte de la France après l'armistice de 1940.



**Sous l'occupation allemande, les rues changent beaucoup dans la capitale. Il y a des drapeaux du IIIe Reich dispersés dans tout Paris comme on en voit ici, rue de Rivoli. Les hôtels sont alors réquisitionnés par l'occupant.**



## Loi portant sur l'interdiction de certaines professions aux Juifs

On voit sur ce document, qui est la déclaration du décès de Berthe, que la dernière adresse de Berthe Draï est le 15 rue François Miron, dans le 4ème arrondissement de Paris.

3° 27 bis  
PARQUET DE LA SEINE  
1<sup>re</sup> Section

2377

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
83, AVENUE FOCH - PARIS 16<sup>e</sup>  
25 AVR 1953

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE  
PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

A MONSIEUR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMÉS DE LA GUERRE  
83, AVENUE FOCH - PARIS 16<sup>e</sup>

Conformément aux dispositions de l'article 90 (quatre-vingt-dix) du Code civil (rédaction de la loi du 30 avril 1946), j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis, la requête en déclaration judiciaire de décès du nommé :

Berthe Nowyjan  
épouse Draï Naïse  
15 rue François Miron

Je vous serais en outre obligé de bien vouloir :

- 1° Joindre éventuellement au dossier la copie de tous autres documents en votre possession susceptibles de renseigner le Tribunal.
- 2° Faire vérifier par vos services qu'aucun acte de décès n'a été dressé au nom du disparu.

Le Procureur de la République,

De Souler joint en communication (..... pièces).

55-030

Partout des affiches fleurissent nous montrant comme des voleurs et des assassins, nous sommes stigmatisés et montrés du doigt. Il est de plus en plus difficile pour moi de nourrir ma famille car en plus des pénuries et tickets de rationnement, il nous est interdit de fréquenter les boutiques en même temps que les non Juifs. Je ne peux même plus emmener les petits au parc car eux aussi sont interdits aux Juifs. Nous sommes devenus des indésirables et nous devons disparaître. Des voisins disparaissent d'ailleurs dès le printemps 1941, des policiers viennent les arrêter et on n'a plus de nouvelles d'eux. Certains disent qu'on les emmène de force travailler en Allemagne mais je suis méfiante et je m'inquiète énormément. Avec Moïse, nous décidons de faire partir les garçons en zone libre pour éviter les rafles. Nous choisissons de les faire partir en deux groupes, Marcel et Charles plus grands seuls et les deux petits, Roger et Richard avec leur oncle Prosper. Nous sommes surpris de revoir les plus grands quelques temps après leur départ. Ils nous racontent que malheureusement, ils ont été arrêtés au passage de la ligne de démarcation et ont passé plusieurs jours en prison à Angoulême en septembre 1942, après un interrogatoire violent. Ils ont échappé au pire ! Nous avons peut-être commis une erreur en les envoyant seuls, j'espère que pour les petits tout se passera mieux.

Depuis 1942, nous devons coudre une étoile jaune sur nos vêtements, nous sommes encore plus livrés aux regards des passants. Sans étoile, nous risquons l'arrestation. Nous la portons pour rester en règle mais elle est humiliante.

Le pire arrive en 1943 quand Moïse est à son tour arrêté, on sait juste qu'il est transféré au camp de Pithiviers mais plus aucunes nouvelles. Je suis sûre qu'il est mort, que peut-il bien faire dans un camp de travail à 46 ans ? Je dois maintenant, à 42 ans, m'occuper seule de ma famille, je suis désespérée et très inquiète. Perlette et Marcel m'aident du mieux qu'ils peuvent et j'essaie de garder bonne figure devant eux mais mon moral est au plus bas, d'autant plus que le quartier s'est bien vidé de nos amis et l'entraide devient compliquée.

Au printemps 1944, nous reprenons espoir en entendant parler d'un débarquement des Alliés en Normandie, nous attendons la libération avec impatience. Mais en pleine nuit, à 3 heures du matin, des policiers frappent à notre porte. Nous sommes tous arrêtés le 7 juillet, Charles, Marcel, Perlette et moi. Le miracle ne s'est pas produit, peut-être allons-nous rejoindre Moïse ? Nous avons juste le temps de réunir quelques affaires que déjà il faut partir et suivre les policiers.

**A son arrivée au camp de transit de Drancy, Berthe doit donner son argent, 58 francs contre un reçu. Elle arrive au camp le jour même de son arrestation, contrairement à d'autres qui sont soit interrogés soit envoyés dans une prison. Cette somme traduit son manque de moyens par rapport à d'autres qui arrivent avec un pécule plus conséquent. Elle reste à Drancy du 7 au 31 juillet avec ses enfants, et ils sont tous déportés dans le même convoi 77. Sur cette liste du convoi, on ne voit que Charles et Berthe, pourtant les quatre ont été déportés ensemble.**



DEL PORTO GEORGES ELIE	PARIS
20 10 07	CLINIQUE MORTHOUCENCY GANNES
DEL PORTO MARTHE BLOCH	MULHOUSE
15 12 93	CLINIQUE MORTHOUCENCY GANNES
HEMBICER CECILE	WETZ
2 07 33	CENTRE LOUVECIENNE
HEMBICER SIMON	WETZ
7 07 36	CENTRE LOUVECIENNE
GENEWARK JACQUELINE NADIA	PARIS
20 03 23	35 R D MAUBEUGE PARIS
GENEWARK JOSEPH IRVING	PARIS
4 10 18	35 R MAUBEUGE PARIS
GENEWARK CECILE ROSENFELD	PARIS
13 10 08	35 R MAUBEUGE PARIS
GENEWARK ERANKHUEL	AUGUSTIN
23 02 76	35 R MAUBEUGE PARIS
GENROY GUY HUBERT	PARIS
21 12 12	31 R VENDOME LYON
DEUTSCH MARTHE MAYER	PARIS
21 11 76	113 R DE LA PAISANQUERIE PARIS
DIETZ LENA ROSE	DARTZIC
21 11 90	31 A BEAUFELTES NICE
DIJRE ISAAC	CONSTANTINOPLE
14 07 00	140 R A MENILMONTANT PARIS
DOLYUS BERTHE LAZARD	WETZ
12 04 07	113 R DE LA PAISANQUERIE PARIS
UPPLATT LEA ROZENERVEIS	OSIOWICZ
10 05 09	24 R PRADIER PARIS
GHAI BERTHE NOURJAN	KLEER
1 08 02	15 R FRANCOIS WIGNON PARIS
GHAI CHARLES	PARIS
17 02 30	15 R FRANC WIGNON PARIS
GHARIBEL HALYS	HADOM
12 02 09	7 MONTEE ST SEBASTIEN LYON
GHYFFUS BENJAMIN	WISSENBURG
13 07 01	13 QUAI TILSITT LYON
GHYFFUS GASTON	PARIS
21 05 09	19 R DE LIEGE PARIS



A l'arrivée, les portes s'ouvrent brutalement et une lumière nous aveugle car nos yeux ne sont plus habitués à la lumière après plusieurs jours dans la pénombre du wagon. Sur les quais, c'est la bousculade, les gens sont perdus et poussés par des officiers allemands, les enfants pleurent et crient face aux chiens qui aboient et aux ordres donnés. On nous sépare sans ménagement en deux groupes et on nous demande de laisser nos affaires sur le quai. Je ne sais pas exactement en quoi cela consiste, je pense que c'est pour travailler...Mais je ne sais pas pour quel travail.

Je ne vois que deux files dont une qui comporte plus d'hommes alors que dans la mienne, il y a plus de femmes et d'enfants. Des hommes habillés en pyjama rayé nous guident, certains parlent français. Avec mon groupe, nous longeons la voie du quai jusqu'à une forêt. C'est vraiment très long ! Nous attendons jusqu'à ce qu'on nous dise d'aller vers des vestiaires pour nous rafraîchir du voyage. Je suis contente car après le chemin dans le train, où nous étions tous entassés et où il n'y avait qu'un seau pour faire nos besoins, je me sentais vraiment sale. Dans le vestiaire, nous nous déshabillons malgré la gêne de se montrer nues et l'angoisse de ne pas retrouver nos affaires. En pensant nous laver, nous rentrons dans une salle, la panique s'installe quand nous voyons les hommes nus arriver.

**C'est en fait une chambre à gaz. Nous avons choisi d'illustrer la mort de Berthe par deux types de photos : celles prises par les Allemands du convoi des Juifs hongrois de mai 1944 et les 4 photos « volées » prises par la résistance intérieure du camp de Birkenau, par des Sonderkommandos qui risquent leur vie pour témoigner en prenant des photos du génocide : ce qui explique le mauvais cadrage des photos.**

**On peut y voir ce que Berthe a dû vivre : l'attente dans la forêt de bouleaux (Birkenau en polonais), le déshabillage et la crémation des corps quand les fours étaient surchargés.**



**Ici, nous voyons la sélection faite à la descente des trains, hommes à droite et femmes avec enfants à gauche, des Sonderkommandos en pyjama rayé et quelques officiers allemands, au loin la porte d'entrée de Birkenau (Auschwitz II).**



**Les femmes et enfants attendent la suite des consignes dans le calme à l'orée du bois. A l'arrière-plan, on voit les bâtiments du camp derrière une clôture avec barbelés.**

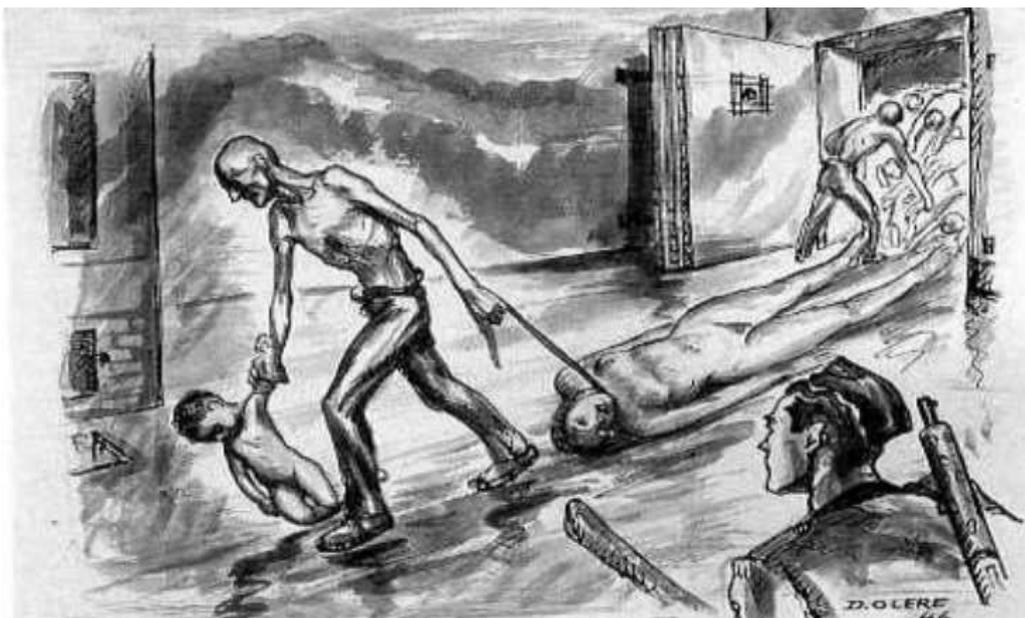




**Ces photos floues car prises en cachette, nous montrent des femmes nues ou en train de se déshabiller.**



Sur ces clichés, on voit les sonderkommandos en train de brûler les corps sortis de la chambre à gaz, c'est ce qui arrive quand les fours ne suffisent plus.



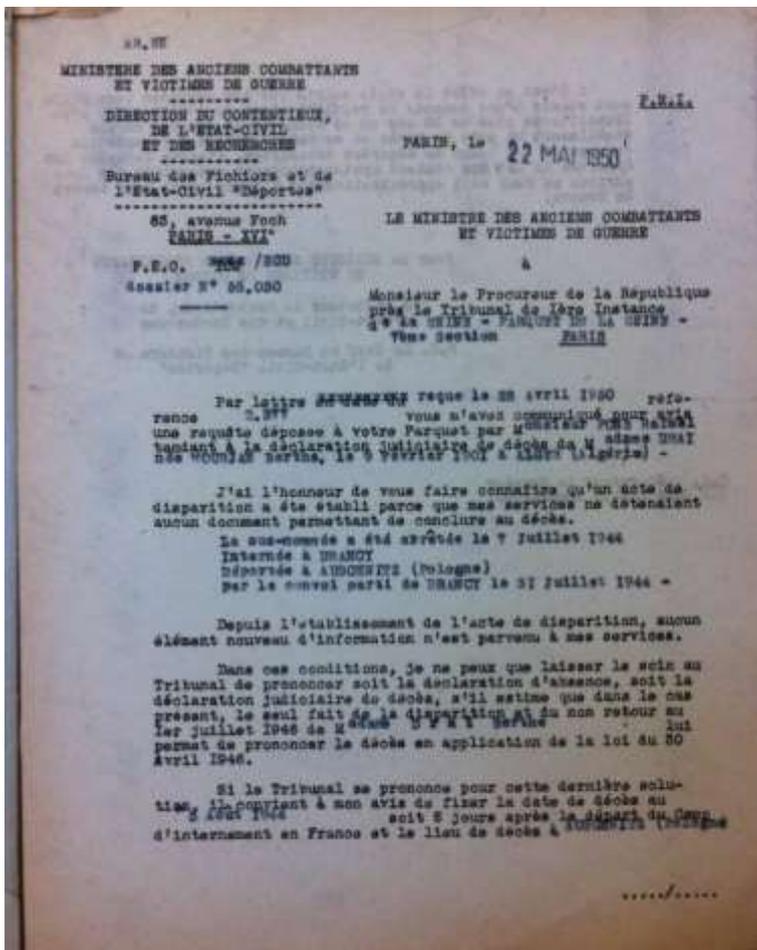
Ce dessin de David Olère représente la sortie des corps de la chambre à gaz par les sonderkommandos, ils trainent les morts jusqu'aux fours crématoires. David est lui-même un ancien sonderkommando déporté à Auschwitz qui a témoigné dans le camp

puis à sa libération. Un Sonderkommando désigne un prisonnier juif réquisitionné pour effectuer les basses besognes concernant le génocide et parqué dans un endroit à part du camp. Ils portaient un habit particulier, le fameux pyjama rayé.



**Cette photo représente la chambre à gaz de Auschwitz (I) même si Berthe a été tuée à Birkenau dans une chambre à gaz plus grande et aujourd'hui détruite.**

**Disparus à Birkenau, Charles et Berthe sont déclarés décédés 5 jours après le départ de leur convoi comme le veut la loi française de 1947 donc le 5 août 1944. En effet, cette loi stipule que 5 jours après le départ du convoi, sont déclarées décédées les personnes de moins de 14 ans et de plus de 55 ans qui ne sont pas rentrés : même si Berthe et Charles ne sont pas dans ces deux catégories, n'ayant aucune nouvelle d'eux, ils sont déclarés morts ainsi. On ne sait pas si Berthe a pu retrouver ses enfants dans le convoi et partager le même wagon, de même, on ne sait pas si elle est morte avec Charles. Ses enfants, Marcel et Perlette, ont, eux, survécu et se sont retrouvés à Paris.**

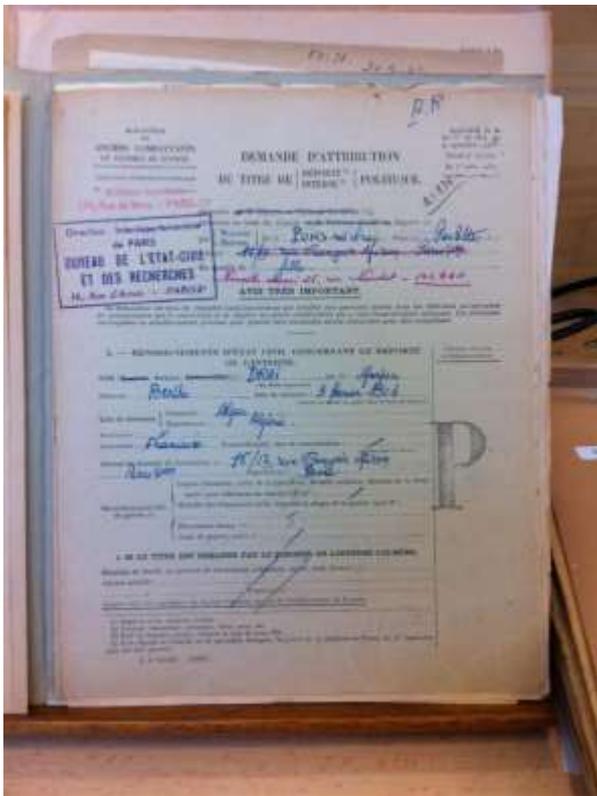


Ils ont repris le bar de leur père, le "bar Maurice". Après sa réouverture, un client rescapé de la déportation venait presque tous les jours pour dire qu'il était désolé, pour présenter à Marcel et Perlette ses condoléances, ils le remerciaient, ne sachant que dire... (selon le témoignage de Perlette pour un journal juif : voir la biographie de Perlette).

Pour fêter le Shabbat (fête juive traditionnelle du vendredi soir au samedi soir), Perlette reprend la "tradition" de son père, qui est de préparer un plat traditionnel nommé "Barbouche". C'est un plat originaire de l'Algérie (il s'agit d'un couscous), que son père voulait partager avec les habitants du quartier. Elle continue d'essayer de garder l'ambiance juive pieds-noirs qu'il y avait lors de cet évènement mais ça n'est plus et ça ne sera plus jamais la même chose...

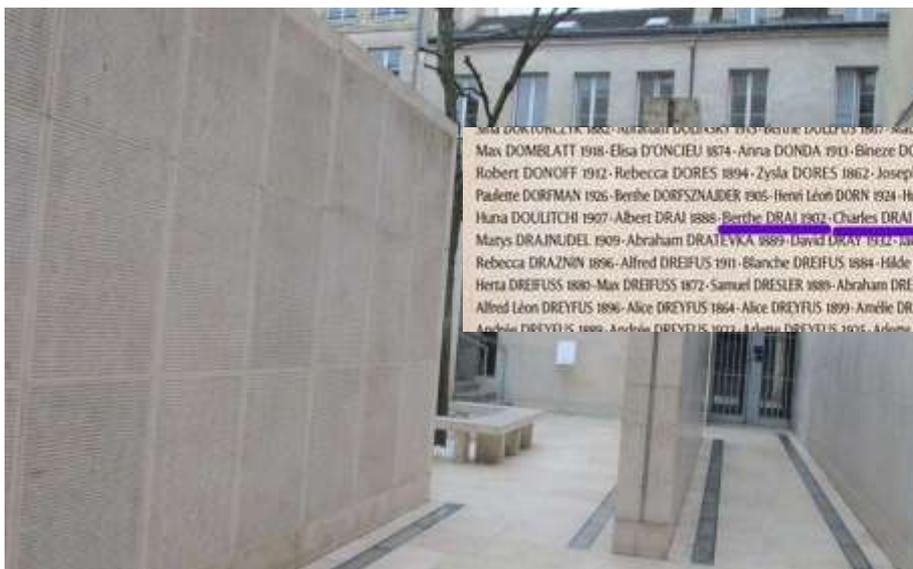


Voici une photo du « bar Maurice ». Nous pouvons voir Perlette et son mari à gauche de la photo ainsi que Marcel et un client qui était habitué. Cette photo date de 1946.



Ses enfants ont entamé des démarches administratives pour faire reconnaître la mort de Berthe, Charles et Moïse, puis leur statut de déporté politique. Berthe est reconnue comme déportée politique en 1952. On peut voir en haut de ce dossier que c'est Perlette qui a signé.

Aujourd'hui, il reste de Berthe son nom, inscrit sur le mur des noms au Mémorial de la Shoah à Paris et une fiche de témoignage de Yad Vashem remplie par Perlette. (Ci-dessous)



Max DOMBLATT 1918 - Elsa D'ONCIEU 1874 - Anna DONDA 1913 - Bineze DONDA 1885 - Joseph DONDA 1881 - David DONNAIEVSKY 1892 - Nelly DONOFF 1911 - Robert DONOFF 1912 - Rebecca DORES 1894 - Zysla DORES 1862 - Joseph Georges DORFFMANN 1888 - Betty DORFMAN 1927 - Emile DORFMAN 1888 - Pauline DORFMAN 1906 - Berthe DORFSNAIDER 1905 - Henri Léon DORN 1924 - Hady DORN 1889 - Joseph David DORN 1926 - Oscar DORNFEST 1897 - Oro DOUEGNAS 1890 - Hana DOULITCH 1907 - Albert DRAI 1888 - Berthe DRAI 1902 - Charles DRAI 1930 - Isaac DRAI 1898 - Marcel DRAI 1925 - Perlette DRAI 1925 - Faïga DRAJER 1875 - Marys DRAJNUDEL 1909 - Abraham DRATEVKA 1889 - David DRAY 1932 - Jacqueline DRAY 1939 - Léon DRAY 1936 - Michel DRAY 1942 - Mojzesz DRAZNN 1927 - Rebecca DRAZNN 1896 - Alfred DREIFUS 1911 - Blanche DREIFUS 1884 - Hilde DREIFUS 1907 - Laure DREIFUS 1931 - Robert DREIFUS 1900 - Enriqne DREIFUSS 1900 - Herta DREIFUSS 1880 - Max DREIFUSS 1872 - Samuel DRESLER 1880 - Abraham DREYFUS 1809 - Abraham DREYFUS 1877 - Adolphe DREYFUS 1895 - Aimé Noël DREYFUS 1895 - Alfred Léon DREYFUS 1886 - Alice DREYFUS 1864 - Alice DREYFUS 1899 - Amélie DREYFUS 1876 - André DREYFUS 1880 - André Samuel DREYFUS 1903 - Andrée DREYFUS 1875 - Andrée DREYFUS 1880 - Andrée DREYFUS 1877 - Estelle DREYFUS 1875 - Arlene DREYFUS 1875 - Arthur DREYFUS 1867 - Berthe DREYFUS 1870

Cette fiche de témoignage est proposée à Yad Vashem en ligne ou à l'entrée du Mémorial. Elle permet de laisser une trace d'une personne disparue pendant la seconde guerre mondiale dans le cadre de la Shoah : le témoignage d'une existence effacée.

Nous avons reconstitué de façon incomplète un arbre généalogique de la famille Draï. Nous n'avons retrouvé ni Roger et Richard, ni Marcel. Nous avons demandé au Mémorial de la Shoah les coordonnées de Maurice Pons, petit fils de Berthe mais nous sommes sans nouvelle.

חוק זכויות השואה והנבחרת - תש"ל 1953  
קובץ מס' 2  
הפקיד של יישוב החל לאמץ את השוררת את זכרם של כל אלה כבני העם היהודי, שנפלו וספרו את נפשם, נלחמו והצילו בארץ והאמינו ושמרו, והקדישו, שם זכרם להם, לקהילות, לאיגודים ולמוסדות שנתקבו כגילו המעורבות לקם העוירי. (כפי חוזקים מס' 132.)

LA LOI SUR LA COMMEMORATION DES MARTYRS ET DES HEROES, 5713-1953  
sépule dans l'Article 2 :  
Il incombe à YAD VASHEM de recueillir, sur le sol de la patrie, le souvenir de tous ceux, parmi le peuple juif, qui ont péri dans l'Holocauste ou dans la lutte contre l'ennemi nazi et ses complices, et de perpétuer leur nom ainsi que celui des communautés, organisations, et institutions anéanties pour la seule raison qu'elles étaient juives.

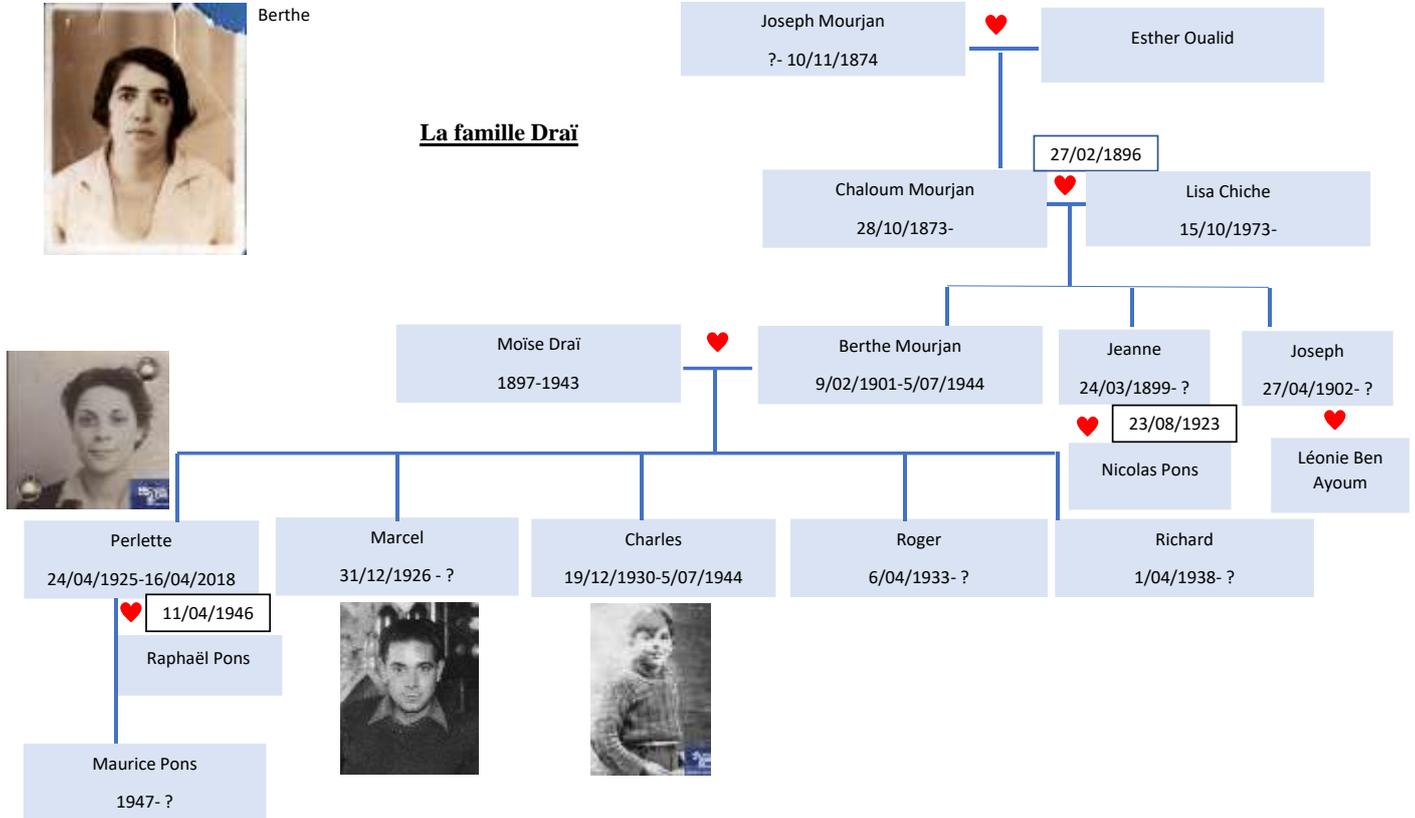
1. שם המשפחה \* **DRAI** **me** **MOURJAN** **BERTHE**  
2. השם הפרטי (שם לפני הנישואין) **BERTHE**  
3. תאריך הלידה **9 FEVRIER 1904**  
4. מקום הלידה (עיר, מדינה) **ALGER ALGERIE**  
5. שם האב **CHALLOUM**  
6. שם האם **LISA**  
7. שם בן/בת הזוג (שם משפחה לפני הנישואין) **MOÏSE**  
8. מקצוע **FAMILLE**  
9. מקום מגורים לפני המלחמה **PARIS 4<sup>me</sup> 15 RUE FRANCOIS MIRON**  
10. מקומות המגורים במלחמה **PARIS 4<sup>me</sup> 15 RUE FRANCOIS MIRON**  
11. נסיבות המות (תאריך, מקום, וכו') **אנטיקו של 4 יולי 44 על גשר של 30 יולי 44 de DRANCY à**  
אני החי \* **DRAI Perlette épouse PONS**  
12. כתובת המגורים (כתובת מלאה) **15 Avenue de BARRÉS 44100 ANGERS**  
קירבה (משפחתית או אחרת) **FILLE**  
מצהירה בזה כי עדות זו נכונה לפי מיטב ידיעותי.  
Signature **Madame PONS PERLETTE**  
Lieu et date **ANTIBES le 15 Mars 1998**

...ונתתי להם בבית ובחומותי יד ושם... אשר לא יכרת!  
...je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom...qui ne périra pas!  
Esaie, LVI, 5



Berthe

La famille Draï



Diane, Laura, Elisa, Luka.

